



La caf me reclame un trop perçu

Par **natevy**, le **07/04/2019** à **01:54**

Bonjour j'si accouchée en decembre 2017, puis j'ai pris un congés parental de 6 mois (reprise du travail le 24 septembre 2018) j'ai donc touché les prestations suivantes de la caf :

396€ par mois congés parental (de mars à septembre)

et les 184€ d'allocations Familiales depuis la naissance de ma fille

seulement je viens de recevoir un courrier me disant que depuis septembre 2018 ma situation à changer (à part la reprise tu travail dont la caf était au courant rien d'autre n'a changé) et me demande de rembourser toutes les sommes perçues depuis... argent que je n'ai pas

ont-ils le droit de faire cela en sachant que c'est quand même eux qui font les dossiers et qui calculent nos droits aux différentes prestations?

je pense être en droit de toucher ces 184€ euros par mois je travail à mi temps (20hpar semaine) sans complément de chômage, mon conjoint travaille en allemagne mais nous ne percevons aucune aide de l'étranger

Mes droits se sont arrêtés au moins de janvier, soi disant on ne connaissait pas ma situation professionnelle, qui n'a pas changer depuis le 24 septembre . J'ai téléphoné on m'a dit que c'était note et que l'argent allait se débloquer sous 10 jours à 3 semaines . Ensuite courrier pour me demander si je touche de l'argent d'allemagne (papier a remplir par l'employeur de mon conjoint) donc de nouveau retard sur mes droits. Et maintenant ce courrier me reclamant le remboursement de mes droits je ne sais plus quoi faire

Par **youris**, le **07/04/2019** à **11:42**

bonjour,

vous pouvez soit vous rendre dans les locaux de votre CAF, soit saisir son médiateur.

même si l'erreur provient de la caf, l'indu doit être remboursé.

aviez-vous déclaré à votre caf les revenus de votre mari ?

avez-vous toujours résidé en france ?

salutations